



## **Administration Communale de Contern**

### **Avis au public**

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain il est porté à la connaissance du public qu'un

**projet de plan d'aménagement particulier « Millbech » sur des fonds sis à Moutfort au lieudit « Op der Millebaach » élaboré par le bureau i.plan s.a. by marc gubbini architectes de Luxembourg pour le compte de la société Thomas & Piron Home s.a. a été introduit à la Commune de Contern.**

Le collège échevinal a analysé la conformité du dossier et l'a transmis à la Cellule d'Evaluation pour avis.

Le dossier déposé à l'inspection du public au secrétariat communal à Contern le 06 janvier 2026 est consultable sur rendez-vous du 07 janvier 2026 au 05 février 2026 inclus. Un résumé du projet est consultable sur le site internet de la commune de Contern ([www.contern.lu](http://www.contern.lu)). Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Contern, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Contern, le 06 janvier 2026

Le collège échevinal,

**Dali Zhu**

**Pol Thomé**

**Jean-Jacques Arrensdorff**